



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **10 avril 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE DE MADAME JULIE PERADOTTO

Le Conseil municipal

DECIDE

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la lettre du Service des votations et élections du 9 avril 2018.

Vu la démission de Monsieur Florian DUMALLE, Conseiller municipal (VG),

Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal,

Il est procédé par Madame Nathalie VON GUNTEN, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 10 avril 2018 à l'assermentation de Madame Julie PERADOTTO, nouvelle Conseillère municipale (VG).

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par Madame Julie PERADOTTO.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le **28 mai 2018**.

Confignon, le 18 avril 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN